

Mandat Investissement Durable

Notre solution de gestion selon vos valeurs



Le **mandat Investissement Durable** est un mandat discrétionnaire qui vise à intégrer dans la gestion financière vos préférences en termes de critères **environnementaux**, **sociaux** et de **gouvernance (ESG)** ainsi que vos convictions personnelles qui peuvent aller au-delà de la notion de durabilité.

Nos équipes de gestion basées en France construisent votre portefeuille, afin qu'il corresponde à ce que vous recherchez en termes de placement financier mais également en termes de critères extra-financiers dans le but de favoriser une **économie responsable** conforme à vos valeurs.

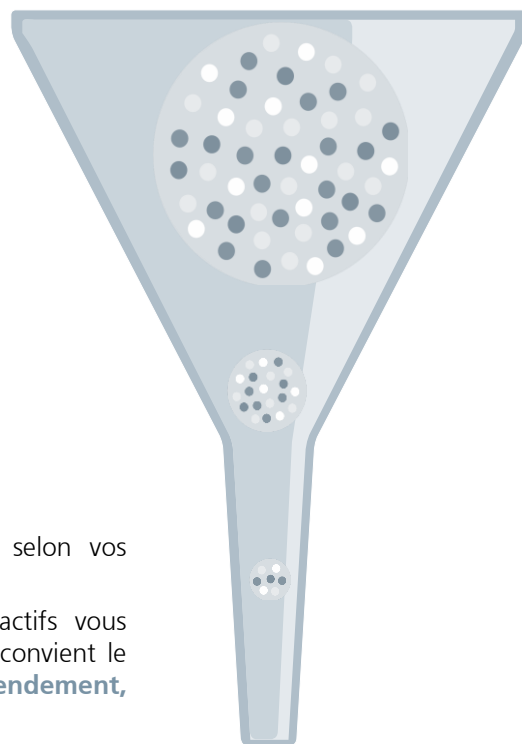
La personnalisation de votre gestion sous mandat passe par plusieurs étapes ...

1. Le choix des objectifs de développement durable

Vous choisissez un ou plusieurs des trois thèmes Environnement, Société, Gouvernance qui vous sont chers et sur lesquels la notation de votre portefeuille sera maximisée.

Critères extra-financiers :

- Critère **E** : Environnement
La préservation des océans et des forêts, l'impact carbone, le traitement de l'eau, la prévention des risques de pollution, ...
- Critère **S** : Société
Les relations avec les salariés et les fournisseurs, l'égalité des sexes, la durabilité des produits, ...
- Critère **G** : Gouvernance
La séparation des pouvoirs, la transparence des méthodes comptables, la diversité, la lutte contre la corruption, ...



2. Le choix des Stratégies d'investissement

Vous nous confiez un mandat de gestion que vous modulez selon vos exigences : classes d'actifs, profil de risque, etc.

Nos professionnels des marchés financiers et de la gestion d'actifs vous accompagnent pour choisir la Stratégie d'investissement qui vous convient le mieux compte tenu de vos objectifs et de votre horizon : **Rendement, Equilibre, Croissance** ...

Nous assurons un suivi régulier, transparent et clair sur les opérations réalisées et la performance de votre portefeuille.

Critères financiers

3. L'exclusion des émetteurs

Vous pouvez exclure de l'Univers d'investissement les émetteurs qui opèrent dans des secteurs d'activité que vous ne souhaitez pas financer, selon les convictions qui vous sont propres.

Critères extra-financiers

Processus d'investissement et construction de votre portefeuille



L'ÉQUIPE DE GESTION



L'équipe de gestion est à l'écoute de vos besoins et de vos attentes, et, en étroite collaboration avec votre Chargé d'affaires, se tient à votre disposition afin de construire un portefeuille qui vous ressemble et qui rassemble nos valeurs.

Sylvie de Azevedo et Sylvie Delamotte sont en charge de l'animation du Comité SI (Sustainable Investment) et de la construction des portefeuilles, sous la responsabilité de Julien Vincenti.


Les gérants disposent de plus de 10/15 années d'expérience sur les marchés financiers.


PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES


Mandat Discretionnaire

Horizon de placement recommandé : de 3 à 7 ans selon la Stratégie financière retenue

CONTACTS

 contact@lamaisondegestion.com

 +33 1 53 05 28 00

 4 place Saint Thomas d'Aquin
75007 PARIS

AVERTISSEMENTS

Le présent document est fourni à titre exclusivement informatif. Ce document a été élaboré par UBS La Maison de Gestion, société de gestion au capital de 1 167 600 euros, ayant son siège au 4 place Saint Thomas d'Aquin 75007 Paris (381 950 641 RCS Paris), agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de société de gestion de portefeuille en date du 20 juillet 2004 sous le numéro GP 04000042. Ce document ne constitue en aucun cas une offre ou un appel d'offre, ni même un conseil pour acheter ou vendre quelque placement ou produit spécifique que ce soit dans une quelconque juridiction. UBS La Maison de Gestion n'assume aucune responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations établies, bien que ces informations proviennent de sources externes réputées fiables. Sous réserve du respect des obligations légales ou réglementaires à sa charge, UBS La Maison de Gestion ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de toute transaction relative au produit ou de tout investissement dans ce produit.

Il convient pour chaque produit de se reporter, préalablement à toute décision d'investissement ou de désinvestissement, aux documents d'information légaux (DIC, prospectus) ainsi qu'au dernier état périodique. Vous pouvez obtenir ces informations en accédant librement à notre site Internet : <http://www.lamaisondegestion.com>. Ces documents, ainsi que le dernier rapport annuel de chaque produit, qui comportent des informations en termes de risques, de commissions et de coûts, peuvent également être obtenus sur simple demande écrite à l'adresse suivante : UBS La Maison de Gestion, 4 place Saint Thomas d'Aquin 75007 Paris. La souscription des parts/actions de l'OPC est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine et reprise dans le prospectus) et dans les conditions prévues par le prospectus de l'OPC. UBS La Maison de Gestion attire votre attention sur le fait que la valeur d'une action de SICAV ou d'une part de FCP est soumise à l'évolution des marchés financiers et enregistre des fluctuations. Tout investissement dans des OPC peut comporter un risque plus ou moins important selon les marchés d'investissement y compris celui de la perte totale et soudaine de son investissement par l'investisseur. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance représentée ne tient pas compte de commissions et de frais éventuels prélevés lors de la souscription et du rachat de parts. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs d'investissement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière, de l'expérience et de la compréhension des produits financiers ou des besoins propres à un destinataire précis.